

Commune de  
Niederanven



# CERTIFICAT

18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven

B.P. 21 L-6905 Niederanven

Personne en charge du dossier:

Service technique – Wagner Alain

☎ 34 11 34 - 55 ☎ 34 11 34 - 54

Par la présente et conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 11 mars 2019, le Bourgmestre de la Commune de Niederanven a accordé l'autorisation à bâtir définie ci-dessous conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Numéro de l'autorisation : T 2019/15

Genre de l'autorisation : aménagement d'un chien assis

Localisation du projet : 61, rue du Golf, Senningerberg

Architecte: Studio SNEDA Sàrl. - Senningerberg

Nom du Permissionnaire :

Monsieur et Madame GAFFURI - CAZALI

**Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37, al 7 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.**

**Le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (3 mois date de la délivrance du présent certificat).**

Date de la délivrance et de l'affichage : 14.03.2019

le bourgmestre

le fonctionnaire délégué

**A afficher visiblement sur la propriété privée à 1 mètre max. du bord du domaine public**